



Saisi sur compte/la banque avait-elle le droit?

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 14:36**

bonjour,

je n'ai actuellement plus le droit au découvert (ma banque m'a demandé de leur rendre chéquier et carte), et une saisie sur compte a été ordonnée à ma banque. Ma conseillère a fait un virement de mon compte à l'huissier sans mon avertir et cela m'a remis vraiment à découvert. Donc voilà ma question: est-ce qu'elle avait le droit de me mettre à découvert pour les payer?

Et j'aurais voulu aussi savoir si ma banque n'aurait pas dû m'avertir par courrier de son intention au lieu de le découvrir en consultant mon compte?

Merci à tous ceux qui pourront me venir en aide

Par **edith1034**, le **04/04/2012 à 14:46**

non elle ne peut vous mettre à découvert

pour tout savoir sur la saisie des comptes bancaires

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 17:50**

merci beaucoup pour le lien cela m'aide

Par **edith1034**, le **05/04/2012** à **09:01**

BON COURAGE